

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 17 mars 2022 Nuisement-sur-Coole

Le 17 mars 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 mars 2022.

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, , Etienne HERISSANT, Ludovic JACOB, , Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGÉART, William MATHIEU, , André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Alexandre BODIN par Frank PIERRARD (suppléant), Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant).

Absents : Anne BRAZE.

En préambule, le Président reprend la liste des élus excusés pour cette séance du Conseil Communautaire. Le conseil nomme Maxime JOLY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. PRESENTATION

1. Information sur la crise ukrainienne

Le Bureau communautaire a pris l'initiative de solliciter les bénévoles du territoire. Un grand merci aux élus et à la population pour toute l'aide apportée.

La CCMC a pu répertorier beaucoup de contacts et de propositions d'hébergement. Nous avons atteint une capacité d'hébergement à hauteur de 1.5 % de sa population totale.

Très grande solidarité qui apparaît sur le territoire. Merci aussi à Eric VETU qui coordonne la cellule aux déplacés. La reconstruction de l'Ukraine mettra du temps, nous récupérons les disponibilités dans les classes des écoles et essayons de prévoir le transport scolaire qui sera pris en charge par la Région à priori. Nous attendons encore un retour de la trésorerie, nous indiquant les prises en charges possibles et les moyens de le faire.

Le Président remercie le Bureau, de lui avoir permis de lancer cette opération, l'unanimité a été très forte. Il remercie également les agents déjà très investis.

Il s'agit pour l'instant d'un accueil en famille de façon temporaire pour orienter les gens vers des logements avec un peu plus d'indépendance. Concernant la mise en place de déplacement à la demande, un travail est en cours avec Familles rurales. Deux Familles pour le moment sont arrivées avec leur propre moyen de locomotion.

Le dispatching des familles est assuré par la Préfecture via le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

II. FINANCES

La parole est donnée à M. René SCHULLER, Vice-Président délégué aux Finances, pour présenter les délibérations proposées, concernant :

2. Annulation de titres REOMI sur exercice antérieur (Délibération 1126-2022)

COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		
	N° d'état	N° titre	Montant
COURTISOLS	25973	13141	93,60 €
COURTISOLS	38062	13624	93,60 €

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

3. Modification de l'autorisation de paiement pour 25 % maximum des investissements de l'année N-1 (Délibération 1127-2022)

Il s'agit d'une modification demandée par la Trésorerie, comme suit :

- Chapitre 204 :
- Article 20422 : - 30 000 €

- Chapitre 204 :
- Article 20422
- Opération 15 : + 30 000€

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

4. Garantie de prêt de l'EHPAD Saint-Germain-la-Ville (Délibérations 1128-2022 et 1129-2022)

Il est fait une lecture exhaustive des conditions de garantie des prêts, de la part du Président. Suite à une question écrite au Crédit Agricole, il a bien été confirmé à la CCMC par écrit, que cette garantie de prêt ne rentrerait pas en compte dans le calcul de solvabilité de la Communauté de communes. Madame Françoise DROUIN, Messieurs Julien VALENTIN et René SCHULLER, faisant parti du Conseil d'administration de l'EHPAD Résidence du Parc de Saint-Germain-la-Ville, ne prennent pas part au vote.

Il est proposé de voter les deux délibérations en même temps.

Vote du conseil communautaire : 40 Pour.

Monsieur SCHULLER remercie encore l'Assemblée et le Président pour ce vote de soutien. Il est convenu que la CCMC sera représentée au conseil d'administration de l'EHPAD, avec une voix délibérative.

III. SCOLAIRE

La parole est donnée à Mme Catherine PUJOL, Vice-Présidente déléguée au Scolaire et Péricolaire, pour présenter les délibérations proposées, concernant :

5. Modification règlement des dérogations (Délibération 1130-2022)

Afin de pouvoir stabiliser les équipes d'enseignants et rester un territoire attractif, il est proposé de modifier le règlement des dérogations scolaires de façon à ce que les enfants des enseignants n'habitant pas le territoire, puissent bénéficier d'une dérogation à la carte scolaire sans condition.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

6. Modification règlement des subventions aux écoles (Délibération 1131-2022)

Après une relecture en commission scolaire, il apparait que le Règlement intérieur du versement des subventions aux écoles est trop restrictif. Il est proposé des points de modifications.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

IV. RESSOURCES HUMAINES

7. Création d'un poste de chargé(e) de mission projets de territoire dans le cadre du dispositif Volontariat territorial en administration (VTA) (Délibération 1132-2022)

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un emploi dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial en Administration, à compter du 1er juin 2022. Ce contrat s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2.

Ce poste englobera des missions de suivi et de demandes de subventions à différents niveaux régional, national ou européen. La recherche se focalisera sur des personnes ouvertes, sachant faire montre de souplesse et de rigueur dans les suivis de dossier en relation avec les services en place.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 18 mois.

M. André MELLIER, Conseiller communautaire, souhaite intervenir, soulevant la possibilité de mettre à disposition des communes ce personnel.

M. le Président répond que c'est une possibilité de mutualisation à envisager pour le futur, et propose à M. MELLIER d'engager une recherche de faisabilité.

Mme Françoise DROUIN, Conseillère communautaire, souhaiterait savoir s'il y a déjà des candidatures.

M. le Président, confirme avoir reçu une candidature, mais la recherche continue via les réseaux d'écoles.

Question de Mme Céline ROBERT, Conseillère communautaire, qui souhaiterait connaître l'effectif des personnels du siège de la CCMC et son évolution.

M. le Président, indique que le siège comporte 13 personnes à ce jour. Leur activité et les besoins futurs seront revus lors du vote du budget primitif.

M. André MELLIER rappelle, qu'il n'y avait que 4 secrétaires de Mairie au départ.

M. le Président confirme que la prise de compétences de la Communauté de communes a engendré une hausse de l'activité et une diversification des besoins en compétences.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

8. Création d'emplois saisonniers (Délibération 1133-2022)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'animation des centres aérés des vacances de printemps, il est proposé le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'animateur ou d'adjoint d'animation pour une période de 2 semaines allant du 11 avril 2022 au 22 avril 2022 inclus.

Intervention de M. SCHULLER, qui remarque l'absence d'un vivier de jeunes diplômés BAFA sur le territoire.

Mme PUJOL, indique que l'association Familles rurales peut prendre en charge le coût de la formation BAFA, mais il y a de moins en moins de postulants. Il persiste un problème de fidélisation.

Le Président invite à réfléchir au moyen d'intéresser les jeunes à s'investir dans l'animation au niveau de l'ensemble du territoire.

M. MELLIER interroge sur la situation pour l'été.

Mme Milène ADNET, amène les éléments de réponses suivant : pour juillet, les animations sont proposées sous le couvert de Familles rurales ; puis sera proposé un séjour d'été vers le 15 août, et enfin la reprise d'animation avec les moyens propres à la CCMC.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

M. le Président précise encore que les propositions d'ouvertures de périodes d'animations correspondent effectivement à des besoins réels de nos concitoyens. Les services de la CCMC continuent d'être à leur écoute en vue de proposer de nouvelles améliorations.

9. Ouverture d'un poste permanent de technicien à temps complet (Délibération 1134-2022)

Les descriptifs du poste à ouvrir est relu à l'Assemblée.

M. le Président revient sur la situation délicate du recrutement des agents techniques pour diverses communes de la CCMC. Des solutions de mutualisation vont être apportées sur la période estivale, en prévision de possibles nouveaux recrutements. Au fur et à mesure des besoins, il pourra être fait des retours d'expérience. Il faut par ce recrutement, pouvoir organiser un moyen de recruter et former directement des candidats, ou accueillir des stagiaires d'horizons différents (alternance, reconversion...).

M. Raphaël LEONE, Conseiller communautaire, demande si cette mutualisation de ressources humaines pourra être étendue à d'autres communes.

M. le Président indique qu'une réflexion est déjà en cours avec la commune de Saint-Quentin-sur-Coole. Le système va être expérimenté pour pouvoir jauger des besoins en plein temps ou des minimums horaires.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La parole est donnée à M. Noël VOISIN dit LACROIX, Vice-Président délégué à l'Environnement, pour présenter la délibération proposée, concernant :

10. Modification tarifs ZA Mairy-sur-Marne (Délibération 1135-2022)

M. VOISIN, expose le constat suivant : la parcelles de la zone artisanale et économique de Courtisols sont presque toutes vendues, mais celle de la zone artisanale de Mairy-sur-Marne ne trouvent pas preneur.

La société Boituzat déjà implantée sur le site, serait intéressée pour s'agrandir. Et le SYMSEM souhaiterait agrandir la déchetterie.

Afin d'être attractif, il est proposé de modifier le prix de vente des terrains à 11 € TTC le m².

M. Hubert FERRAND, Conseiller communautaire, souhaite savoir s'il y a une extension d'activité pour l'entreprise citée.

Mme PUJOL apporte les précisions : l'entreprise garde la même activité, il s'agit d'une extension de la surface de concassage.

M. SCHULLER demande à quand remonte la dernière vente de terrain sur cette zone.

M. le Président lui indique l'ordre d'une dizaine d'année.

M. Jérôme ROUSSINET, Conseiller communautaire, demande si une entreprise de chaudronnerie aurait pris contact avec la CCMC pour un établissement sur cette zone.

M. VOISIN n'en a pas connaissance et précise qu'il reste 5 terrains viabilisés pour une surface approchant 22 500 m². La CCI et Marne Développement seront contactés pour refaire l'information des terrains restant.

M. MELLIER demande si le SYMSEM payera les terrains.

M. le Président confirme qu'il s'agira d'une convention entre collectivité, et donc d'une cession à l'euro symbolique, et les frais d'arpentage et de bornage seront à la charge du SYMSEM.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

VI. INSTITUTIONNEL

La parole est donnée à M. le Président pour présenter les délibérations proposées, concernant :

11. Adoption du Règlement intérieur des Assemblées (Délibération 1136-2022)

M. le Président revient sur l'obligation légale de l'adoption de ce règlement intérieur pour la CCMC. Une attention particulière est apportée à l'article 11 permettant l'enregistrement audio des Assemblées.

Des précisions seront apportées quant au délai d'effacement des enregistrements.

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

12. Nomination de Conseillers communautaires délégués (Délibération 1137-2022)

Le Bureau passe à 1 Président, 5 Vice-présidents et 9 délégués communautaires titulaires.

Rentrent au Bureau : M. Eric VETU (pour les affaires liées à l'accueil des déplacés ukrainiens) et M. Maxime JOLY (pour les affaires liées à la communication).

Vote du conseil communautaire : 43 Pour.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- M. MELLIER, souhaite remercier le service scolaire de la CCMC pour l'organisation des inscriptions scolaires en mairie. La préparation en amont a été très bien réalisée. Félicitations.
Mme PUJOL transmettra au service.
M. Didier APPERT, souhaitait juste faire remarquer qu'il avait reçu un trop grand nombre de dossiers cette année.
- M. Eloi LURASCHI, donne encore des précisions sur les différents flyers et documents distribués aux maires des communes, concernant l'information OPAH et les travaux de PLUI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.